

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 janvier 2020 relatif au tableau d'avancement
au grade de commissaire divisionnaire de police au titre de l'année 2020**

NOR : INTC1936282A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale;

Vu l'arrêté DRCPN/ARH/CR/n° 1443 du 22 décembre 2017 fixant le taux de promotion dans le corps de conception et de direction de la police nationale pour les années 2018, 2019 et 2020;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction de la police nationale, émis lors de sa réunion du 16 décembre 2019;

Sur la proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les commissaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de commissaire divisionnaire de police, au titre de l'année 2020 :

1. M. Bosse Platière (Jérémy).
2. Mme Brun (Sonia).
3. M. Menard (Frédéric).
4. M. Mayen (Eric).
5. M. Bolli (Eric).
6. M. Mazzariol (Jérôme).
7. M. Avon (Jean-Michel).
8. M. Astruc (Laurent).
9. Mme Garnier (Sylvie), épouse Ruer.
10. M. Pancrazi (Matthieu).
11. Mme Meyer (Bénédicte).
12. M. Aubry (Olivier).
13. Mme Mieussens (Claire), épouse Héricher.
14. Mme Pereira De Abreu (Stéphanie).
15. M. Félix-Uncanin (Philippe).
16. M. Cabon (Pierre).
17. M. Wilmart (Fabrice).
18. M. Jule (Thomas).
19. M. Grayer (Nicolas).
20. M. Duhamel (Julien).
21. M. Rallières (Nicolas).
22. Mme Lechauve (Mathilde).
23. Mme Chevillon (Mélisande), épouse Lancrenon.
24. Mme Fibleuil (Sonia).
25. M. Gavat (Christophe).
26. Mme Adam (Florence).

27. M. Le Guen (Yannick).
28. M. Monteggiani (Noël).
29. M. Cazaux (Hervé).
30. Mme Desliard (Sandrine).
31. Mme Burgevin (Alexia), épouse Reynaud.
32. M. Le Coz (Pierre).
33. Mme L'Hostis (Marie), épouse Semeriva.
34. Mme Tournemire (Sarah).
35. Mme Conte (Joëlle).
36. M. Ines (Fabien).
37. M. Olivier (Cyrille).
38. Mme Finet (Jessica).
39. M. Gallo (Philippe).
40. Mme Robert (Sophie).
41. Mme Peres (Katell).
42. M. Rothe (Evrard).
43. Mme Dellali (Nathalie).
44. M. Robin (Jean-Robert).
45. M. Caron (Patrick).
46. Mme Martin (Stéphanie), épouse Huguet.
47. M. Bousquet (Paul).
48. M. Loret (Sébastien).
49. M. Faure (Julien).
50. Mme Destampes (Sandrine), épouse Quesnel.
51. M. Rousseau (Romain).
52. Mme Catton (Anne-Sigrid).
53. M. Palka (Philippe).
54. M. Laucher (Christian).
55. Mme Pitolet (Carole), épouse Després.

Liste complémentaire

56. M. Gosselin (Philippe).
57. M. Monbrun (Laurent).
58. M. Galland (Jean-François).
59. M. Scalini (Didier).
60. Mme Marc (Nadège).
61. M. Navarro (Fabrice).
62. M. Santoro (Cédric).
63. M. Jacquot (Pascal).
64. M. Houte (Guillaume).
65. M. Martin (Didier).
66. Mme Celard (Dorothee), épouse Rousset.

Article 2

Le préfet, directeur général de la police nationale et le directeur des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 janvier 2020.

CHRISTOPHE CASTANER

(Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant, à compter de la publication de celui-ci.